

# AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE (NON DOMICILIÉS)

**Municipalité :** Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

**Date du scrutin :** 2 novembre 2025

Par cet avis public, Me Marie-Josée Couture, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
  - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une [demande d'inscription](#);
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une [procuration](#) désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, nous devons avoir reçu votre formulaire au plus tard le 16 octobre 2025, 16h.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.
5. **Vous pouvez exercer votre vote par correspondance (pour les non domiciliés sur le territoire seulement)**. À cette fin, vous devez soumettre une demande à la présidente ou d'élection au plus tard le 16 octobre 2025, 16h. Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir la section du formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale décrit au point 3, ci-dessus. Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'évènement visé.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2E3

Téléphone : 418 878-4662

Courriel : [president.election2025@vsad.ca](mailto:president.election2025@vsad.ca)

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 4 octobre 2025

Me Marie-Josée Couture,  
présidente d'élection